

Support détaillé

22 janvier 2023



Pleumeleuc

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

- **Ordre du jour du Conseil Municipal**
- ❑ Informations



Contexte et objectifs

- ❑ Suite à la démission à l'arrivée de Julie Joalland en tant que nouvelle conseillère municipale, il convient de revoir la composition des commissions municipales.
- ❑ La composition proposée est détaillés sur les pages suivantes

Décision soumise au vote

DESIGNER, les membres des commissions suivant la composition proposé



Anne-Sophie PATRU

Maire

Composition des commissions municipales

Cadre de vie et aménagement	Patrick LE TEXIER
	Jean-Yves AUFFRAY
	Sandrine AUBAULT
	Nathan DAUGAN
	Michel HEUZÉ
	Kévin MARIÉ
	Antoine MOUTON-PEROTIN
	Marc PERRIGAULT
Solidarités, Intergénérationnel et action sociale	Séverine BETHUEL
	Vanessa LE GULUCHE
	Kévin MARIÉ
	Julie JOALLAND
Sport, Loisirs et Animation	Christophe LEDUC
	Aude GUIVARCH
	Marie BEBIN
	Pamela CHEVANCE
	Yannick FOUVILLE
	Michel HEUZÉ
	Albane LE BRETON DE LA PERRIÈRE
Vanessa LE GULUCHE	

Éducation, Jeunesse et action culturelle	Aude GUIVARCH
	Philippe RAMIREZ
	Gwenaëlle MULTON
	Marie BEBIN
	Severine BETHUEL
	Albane LE BRETON DE LA PERRIÈRE
Communication et participation citoyenne	Delphine YOUBOU
	Philippe RAMIREZ
	Gwenaëlle MULTON
	Anthony BOISSEL
	Kévin MARIÉ
	Antoine MOUTON-PEROTIN
Thierry PESCOSOLIDO	

Contexte et objectifs

- ❑ Suite à la démission de Claudine Raulois, qui était membre et vice-présidente du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS), il convient de procéder à son remplacement.
- ❑ Le conseil d'administration du CCAS, est composé de :
 - 4 conseillers municipaux,
 - 4 membres nommés par le Maire, représentants des associations familiales, des associations de retraités et de personnes âgées, des associations de personnes handicapées et des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions du département.
- ❑ Seuls les conseillers municipaux sont à renouveler.
- ❑ La composition proposée est la suivante :
 - Severine BETHUEL
 - Vanessa LE GULUCHE
 - Antoine MOUTON-PEROTIN
 - Julie JOALLAND

Décision soumise au vote

**DESIGNER, les conseillers municipaux élus proposés,
membres du conseil d'administration du C.C.A.**



Anne-Sophie PATRU

Maire

Contexte et objectifs

- ❑ Selon la convention de partenariat signée entre la Commune et l'ADMR concernant les services d'aide à domicile.
- ❑ Un groupe mixte de suivi et d'évaluation composé de maires ou de leurs représentants, de représentants des CCAS et de l'ADMR, a pour mission de définir des objectifs et actions à réaliser, de faire le bilan de l'année écoulée.
- ❑ La représentation convenue est, pour les communes de 1000 à 3500 habitants, sur la base de 2 représentants.
- ❑ Suite à la démission de Claudine Raulois qui était une de représentante, il convient de nommer deux nouveaux représentants.
- ❑ Il est proposé de nommer :
 - Anne-Sophie PATRU
 - Séverine BETHUEL

Décision soumise au vote

DESIGNER ces candidats, comme représentants du Maire au sein de ce partenariat



Anne-Sophie PATRU

Maire

Contexte et objectifs

- ❑ La précédente convention de suivi de travaux dont la signature a été autorisée par délibération du conseil municipal du 15/11/2021 devant être actualisée au regard des travaux rendus nécessaires pour la réalisation des opérations d'Aménagement prévues par la société ACANTHE dans son nouveau permis d'Aménager.
- ❑ La nouvelle convention a pour objet de définir les modalités du contrôle par la commune de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement qui sont énumérés ci-après et dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par la commune :
 - Voiries internes et stationnements ;
 - Espaces verts ;
 - Réseaux eaux pluviales ;
 - Éclairage public ;
 - Réseau basse tension ;
 - Réseau eaux usées ;
 - Réseau téléphone ;
 - Réseau eau potable.
- ❑ La commune contrôlera l'exécution des travaux, s'assurera que le concepteur a fait procéder aux contrôles de qualité et de quantité nécessaires et pris toutes initiatives utiles pour la bonne réalisation des ouvrages dans le respect des dispositions de l'avant-projet détaillé et des pièces contractuelles.
- ❑ Pour assurer sa mission de contrôle, la commune pourra se faire assister soit par ses propres services techniques, soit par le technicien public ou privé qu'elle aura désigné.
- ❑ En contrepartie de son intervention, la Commune percevra une somme de 277 000 € HT.

Décision soumise au vote

DIRE que la commune assurera le suivi des travaux en lien avec le projet « TORIAL » porté par la société Acanthe;

CONVENIR que la commune, après vérification de la totale conformité des ouvrages, y compris après remise en état éventuelle des dégradations consécutives aux travaux des constructions des habitations, se verra remettre les emprises et équipements communs

DIRE que la commune percevra une indemnité de 277 000.00 € en contrepartie de son intervention;

PRECISER qu'en cas de variation de plus ou moins 5% du périmètre ou du foncier cessible mentionnés au sein de la convention, le montant ci-dessus relaté sera ajusté au prorata de la variation des surfaces



Patrick LE TEXIER

Adjoint délégué au cadre de vie et à l'aménagement

Contexte et objectifs

- ❑ La précédente convention en date du 25/11/2021 dont la signature a été autorisée par délibération du conseil municipal du 15/11/2021 devant être actualisée au regard des travaux rendus nécessaires pour la réalisation des opérations d'Aménagement prévues par la société ACANTHE.
- ❑ La convention a pour objet de définir les modalités du contrôle par la commune des études, de la préparation des marchés et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement qui sont énumérés ci-après et dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par la commune.
- ❑ Les équipements soumis à la présente convention sont :
 - Voiries internes et stationnements ;
 - Espaces verts ;
 - Réseaux eaux pluviales et eaux usées ;
 - Réseau télécom ;
 - Réseau électricité ;
 - Eclairage public ;
 - Réseau eau potable.
- ❑ En contrepartie du contrôle de l'opération, La commune percevra une somme de 100 000 € HT.
- ❑ Le lotisseur remettra à titre gratuit à la commune l'ensemble des parties communes du lotissement.

Décision soumise au vote

VALIDER le projet de convention de rétrocession des espaces publics avec la société Acanthe

CONVENIR que la commune, après vérification de la totale conformité des ouvrages, y compris après remise en état éventuelle des dégradations consécutives aux travaux des constructions des habitations, se verra remettre les emprises et équipements communs

DIRE que la commune percevra une indemnité de 100.000 € en contrepartie de son intervention

PRECISER qu'en cas de variation de plus ou moins 5% du périmètre ou du foncier cessible mentionnés au sein de la convention, le montant ci-dessus relaté sera ajusté au prorata de la variation des surfaces



Patrick LE TEXIER

Adjoint délégué au cadre de vie et à l'aménagement

Rénovation énergétique et extension du Complexe Sportif de Pleumeleuc

Demande de subvention DETR et DSIL- Année 2024

Contexte et objectifs

- ❑ Une assistance à maîtrise d’Ouvrage a été lancée pour élaborer la programmation de la rénovation énergétique et extension du complexe sportif de Pleumeleuc.
- ❑ Ce projet est susceptible de bénéficier d’une subvention de l’Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l’investissement local (DSIL).

Décision soumise au vote

APPROUVER l’opération de rénovation énergétique et extension du complexe sportif de Pleumeleuc

ARRETER les modalités de financement prévisionnelles présentées ci-contre

SOLLICITER une subvention de l’Etat au titre Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

SOLLICITER une subvention de l’Etat au titre Dotation de soutien à l’investissement local (DSIL)



Anne-Sophie PATRU

Maire

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
Maîtrise d’œuvre, SPS et études diverses	183 105,20 €	Auto-financement	281 105,20 €
Travaux	1 978 000,00 €	Emprunt	1 100 000,00 €
		DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)	210 000,00 €
		DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)	190 000,00 €
		ANS (Agence Nationale du Sport)	50 000,00 €
		CDST (Contrat Départemental de Solidarité Territoriale)	165 000,00 €
		Fond de concours	165 000,00 €
TOTAL	2 161 105,20 €	TOTAL	2 161 105,20 €

Contexte et objectifs

- ❑ Informations sur les décisions prises par le Maire concernant le droit de préemption des ventes de terrains ou de biens immobiliers entre le 11 décembre 2023 et le 17 janvier 2024

Date signature	Décision	Adresse	Superficie	Prix de vente
17/01/2024	RENONCIATION	9 rue Louis Vilboux	550 m ²	217 500 €

Décision soumise au vote

PRENDRE ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.



Anne-Sophie Patru
Maire



- ❑ Ordre du jour du conseil municipal
- **Informations**

Olympiades inter-quartiers 2024

- ❑ La municipalité organise en juin (*date à finaliser*) une olympiade inter-quartiers regroupant 13 jeux et se terminant pas une fête musicale à partir de 21h
- ❑ Plus d'informations prochainement sur les médias de communication de la commune



Prochain Conseil

- Pas de conseil municipal en février
- Conseil municipal du mois de mars lundi 11 mars 2024 à 20h30



Merci.

